

Déclaration du Caucus « Droits de l'Enfant »

La question des Droits de l'Enfant a toujours suscité l'intérêt des gouvernements et de la société civile internationale. Cela explique les raisons pour lesquelles les Nations Unis ont organisé deux sommets mondiaux pour l'enfance, la première en 1990 (en présence de 71 chefs d'États et de Gouvernements et de 88 représentants d'autres pays) et la seconde en 2002 (113 jeunes de moins de 18 ans, dont 34 membres de délégations gouvernementales et 79 membres de délégations d'ONG, plus de 76 chefs d'Etat) depuis l'adoption en 1989 de la convention internationale des droits de l'enfant.

Dans une société tournée vers les TIC, il est important de signaler que les dangers associés aux TIC ne menacent pas uniquement les enfants internautes mais également ceux exclus de la sphère technologique (réseaux organisés de cybercriminalité, pédophilie, traite et travail des enfants, enfants de la rue etc).

De ce fait, le caucus des droits de l'enfant insisté sur la nécessité d'améliorer les mécanismes de financement destinés à la promotion des droits de l'enfant et à faciliter leur intégration dans la société de l'information.

Pour cela, il est important de prévoir dans le cadre du point 22 du chapitre 2 du rapport sur les travaux du groupe d'amis du président des dispositions spécifiques aux enfants notamment en matière de renforcement de leurs capacités en matière des TIC, de documentation et de formations spécialisées dans l'enseignement. Il en est de même en matière des applications TIC et contenus spécifiques aux enfants.

Nous appelons ainsi les gouvernements à mobiliser des fonds nationaux en faveur des enfants pour leurs garantir le libre accès à l'information, la formation et l'éducation aux médias et aux TIC.

Nous appelons les organisations internationales et le secteur privé à appuyer les mécanismes de financement existants en réservant des fonds pour encourager le développement de logiciels et d'applications dédiées aux enfants.

Nous appelons enfin la société civile internationale à contribuer en partenariat avec les autres intervenants à la réalisation des actions opérationnelles suivantes identifiées par le caucus :

- L'organisation d'un colloque international sur les moyens de prévention des dangers du TIC ;

Déclaration du Caucus Droits de l'Enfant à la plénière gouvernementale
Mardi 22-2-2005

- La conception de cours de formation pour les formateurs (parents, enseignants etc) sur les avantages et les dangers des TIC et des jeux vidéos pour les enfants ;
- Le lancement d'un concours international pour le développement d'un logiciel libre et dans toutes les langues avec un label « UNICEF » destiné a toute utilisation des TIC destines aux enfants.

Déclaration du Caucus Droits de l'Enfant à la plénière gouvernementale
Mardi 22-2-2005

Orateur	Jameleddine Khemakhem
Organisation	Association tunisienne des droits de l'enfant (ATUDE)
Au nom de	Caucus Droits de l'enfants
Sujet	Les droits de l'enfant et les mécanismes de financement